

PREAMBULE

La Direction, dans le cadre de son pouvoir réglementaire d'organisation des visites et suite à la publication du protocole relatif aux consignes applicables sur le confinement dans les EHPAD du 20 avril 2020 et réactualisé au 2 juin 2020, autorise les visites en EHPAD selon une organisation précise. La présente charte engage l'établissement, les usagers et les visiteurs.

L'objet de ces visites est de maintenir le lien social entre les résidents et leurs proches et ce afin de lutter et/ou prévenir une détresse psychologique avec incidences sur leur état de santé.

Cet objectif vertueux ne doit pas faire oublier la nécessaire maîtrise du risque de contagion accru du fait même de ces visites qui y est associé.

Un principe de confiance quant au strict respect des règles ci-après définies anime donc la présente charte.

Je soussigné(e) Madame / Monsieur (nom et prénom)
rendant visite à l'EHPAD à
Monsieur / Madame
m'engage à appliquer et respecter les consignes ci-dessous.

- > **La visite se fait sur rendez-vous** et chaque visiteur signe le registre des visites. Pour des raisons d'organisation, le jour et l'horaire fixés doivent être strictement respectés.
- > **Les visites sont limitées :**
 - à quatre personnes à l'extérieur dans les locaux dédiés,
 - à deux personnes en chambre si l'équipe médical estime que l'état de santé du résident ne lui permet pas de se déplacer dans les espaces dédiés (adulte et/ou mineur),
- > **Le mineur** pouvant se rendre au sein de l'établissement **doit être en capacité de porter un masque et le garder** (limite d'âge : 10 ans).
- > **Les mesures de sécurité** de la visite doivent être respectées :
 - le respect des **gestes barrières et mesures de distanciation physique** qui seront rappelées au début de la visite. Ainsi, il n'est pas possible de toucher le résident.
 - le respect du **circuit sécurisé** qui sera mis en place par l'établissement afin d'éviter notamment tout contact avec les résidents et les personnels de l'établissement,
 - le respect des consignes pouvant être données par la personne désignée par l'établissement accompagnant le résident.
- > La mise en place de mesures de précaution minimales lors de l'arrivée des visiteurs :
 - le **lavage des mains** ou l'utilisation de solutions hydro-alcooliques (SHA),
 - le port d'un **masque** chirurgical pour les adultes et les enfants. Le masque est mis à disposition l'établissement pour les adultes et non pour les enfants.
- > La durée de la visite est **d'une heure** maximum. Cette durée pourra être modulée par l'établissement.

J'atteste, en outre, n'être porteur(se) d'aucun symptôme du COVID-19 :
(cochez les cases correspondantes)

	OUI	NON
Fièvre		
Toux		
Fatigue		
Expectorations		
Essoufflement		
Douleurs osseuses et articulaires		
Maux de gorge		
Maux de tête		
Frissons		
Nausées ou vomissements		
Diarrhée		
Lésions cutanées		

La présence d'au moins un des symptômes est susceptible d'entraîner le report de la visite.

J'atteste n'être entré(e) en contact avec aucun cas suspect ou confirmé de COVID-19 durant les 14 derniers jours.

J'ai pris connaissance du fait que ces mesures pourront être renforcées et que ma visite pourra éventuellement être annulée en fonction de la situation sanitaire.

Fait à Le

Signature :

À RENSEIGNER PAR L'ÉTABLISSEMENT

Votre visite a été fixée le 2020 à h

Il est rappelé qu'en cas de transgression des règles de sécurité et gestes barrières par les proches, leurs visites seront suspendues.

Le

Visa de l'établissement